

OBJET DE LA DELIBERATION

D.G.F. des communes : augmentation de la voirie communale et approbation du tableau de voirie
(12/27- 11-2017)

Pour rappel la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée entre autres à partir de la longueur de la voirie communale.

Après vérification récente, il est apparu important de mettre à jour les éléments concernant la voirie communale.

En fonction des opportunités, des voies ont été intégrées dans la voirie communale et il convient aujourd'hui de prendre une délibération afin d'effectuer une mise à jour de la longueur suivant le tableau en ANNEXE 2.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'intégrer ces mètres linéaires dans la voirie communale,**
- **De porter le nombre de kilomètres à 31, 432.**